



CEF de Brignoles (Var)

Depuis quelques semaines, le CEF de Brignoles traverse une période difficile. Un éducateur, une éducatrice et le directeur ont été suspendus suite à une mise en examen pour des faits graves à l'encontre d'un mineur pris en charge par la structure. A ce jour, seule la Dt 83 a informé les équipes du département dans un courrier, mais il va sans dire que cet événement concerne toute l'Inter Région.

Nous avons été reçus en urgence avec la CGT PJJ lors d'une audience intersyndicale en DIR dans la foulée de l'annonce des mises en examen. Il était important que les organisations syndicales, représentantes des personnels, soient informées au plus vite des conséquences sur les plans réglementaires, institutionnels et judiciaires, pour les collègues dans leur ensemble et pour les jeunes. Le SNPES-PJJ/FSU était porteur d'une demande de suspension d'activité immédiate dans l'intérêt de tous. La déflagration que représentait l'annonce des faits et leurs conséquences immédiates, méritait une réponse à la hauteur du contexte. Il n'était pas concevable de laisser les jeunes dans ce climat et l'équipe avait besoin de prendre du recul et le temps nécessaire à la réflexion.

Répété à l'envi, comme un mantra, la DIR n'a eu qu'une seule réponse : « *Il ne faut surtout pas arrêter l'activité d'une structure d'hébergement* ». Une intransigeance institutionnelle qui négligeait l'intérêt de tous. Une erreur d'appréciation retoquée par l'inspection diligentée par la directrice de la PJJ qui préconisera sur décision du Garde des sceaux la suspension d'activités à partir du 10 juin.

Lors d'une nouvelle audience demandée par le SNPES.PJJ/FSU, la DIR nous a informés que tous les agents du CEF seront entendus par les inspecteurs. Aucun élément d'information ne permet d'envisager une date de réouverture.

Nous avons exigé que les droits des agents dans le contexte d'une suspension d'activités soient respectés. Le cadre réglementaire doit être rapidement clarifié. La DIR s'est engagée à recevoir chaque agent pour évaluer chaque situation au regard de leur situation individuelle. Après avoir soldé congés et récupérations, ils pourraient être missionnés avec leur accord sur d'autres services pour voir d'autres cadres de travail, d'autres fonctionnements et venir en soutien des équipes. Nous serons vigilants quant à l'application du cadre réglementaire ad hoc. Nous avons aussi insisté pour que les services concernés par le suivi des adolescents soient accompagnés au mieux pour que leur orientation soit examinée avec toute la bienveillance nécessaire

Cette suspension d'activité ne doit pas exonérer l'administration d'une analyse des CEF en général et du CEF de Brignoles en particulier. « *La lucidité est la plaie la plus proche du soleil* », nous rappelait fort justement René Char. Les CEF sont la conséquence du virage politique des années

2000. Ils portent un projet de retour en arrière éducatif pour présenter un discours politique sécuritaire. Ce ne sont pas les analyses des professionnels de la jeunesse qui préconisaient ce retour au cadre répressif mais des politiques aux desseins populistes. Il ne s'agit pas d'incriminer les collègues qui y travaillent mais de poser un regard juste et clair sur ces établissements. Les CEF sont des lieux privatifs de liberté avec un cadre juridique répressif. Bien que certaines pratiques de magistrats tentent de le faire oublier, un CEF n'est pas l'équivalent d'un foyer classique. La chaîne hiérarchique refuse d'ouvrir le débat sur les CEF et cadenas toute analyse critique. Ce déni est significatif : de quoi a-t-on peur ? A l'heure où un nouveau CEF ouvre ses portes sur le site emblématique des Chutes Lavie, ce débat nous paraît incontournable.

De nombreux CEF ont été suspendus ces deux dernières années suite à des difficultés institutionnelles et/ou des événements d'une particulière gravité. Pourtant, l'Administration continue de favoriser l'omerta et le huis clos en affirmant que ce ne sont que des faits isolés. On le sait, ces structures sont une vitrine politique pour la PJJ et ça en devient pathétique. Les CEF sont présentés comme une alternative à l'incarcération mais les chiffres démontrent tous les jours l'hypocrisie de cette antienne : les CEF sont pleins et le taux d'incarcération des mineurs n'a jamais été aussi élevé (avril 2017 : 858 mineurs détenus).

Les victimes sont les mineurs ... et les personnels ! Ces derniers sont placés dans une situation professionnelle intenable, entre contrôle et surveillance constante des jeunes. Même quand les professionnels se battent à l'interne pour faire vivre une dimension éducative, le cadre général les rattrape en les entraînant vers un fonctionnement carcéral. Entre la gestion du quotidien autour de l'activité à tout prix et la présence des éléments renforçant le cadre carcéral (caméras de vidéosurveillance, fils de ronce ou barbelés, clés et accès réglementés à l'intérieur de l'établissement et fouilles des chambres ou fouilles corporelles...), tout confine à installer une relation basée sur du contrôle avant tout.

L'administration ne peut plus se dédouaner de ces sujets qui touchent aux droits fondamentaux des jeunes.

Les événements qui se sont déroulés au CEF de Brignoles sont suffisamment graves pour qu'ils soient traités à leur juste mesure et qu'on ne laisse pas simplement passer l'orage. Il est donc primordial de privilégier une véritable réflexion collective sur ce qu'on attend aujourd'hui sur le plan éducatif d'un lieu d'hébergement pour des adolescents en difficulté.

Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme haut et fort la nécessité de transformer les CEF en lieux d'hébergements éducatifs et de redistribuer les moyens dévolus à l'enfermement aux dispositifs éducatifs.

Osons l'éducatif